**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport

**Herausgeber:** Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école

**Band:** 3 (2001)

**Heft:** 2

**Artikel:** Un pont facile à franchir

**Autor:** Mengisen, Walter

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-995261

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

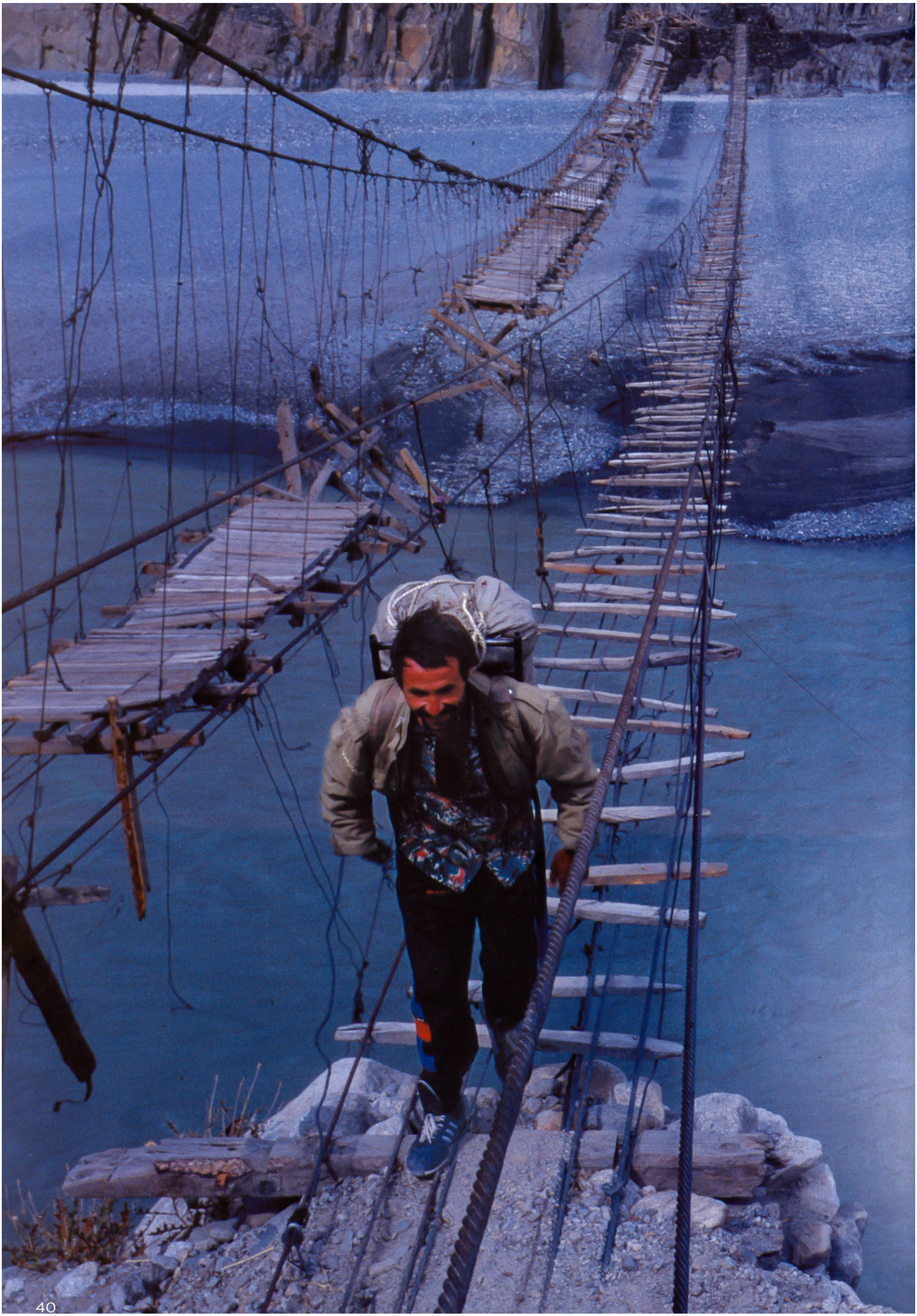

Jeunesse+Sport, un lien entre le sport scolaire et le sport associatif

# Un pont facile à franchir

L'école et Jeunesse+Sport ont un objectif commun dans le domaine du sport: motiver les enfants et les jeunes à pratiquer du sport durant toute leur vie. Les efforts que J+S 2000 déploie dans ce but s'inscrivent clairement dans la recherche de solutions communes. J+S souhaite établir des passerelles entre le sport scolaire et le sport associatif et entend tout mettre en œuvre pour y parvenir.

*Walter Mengisen*

Au cours des 27 dernières années, la collaboration entre J+S et l'école s'est modifiée à plusieurs reprises et elle s'est adaptée aux conditions actuelles. C'est ainsi que les cours de branche Ski (camps de ski) et les examens d'endurance ont constitué leurs principales activités communes. Mais la séparation entre l'enseignement obligatoire du sport à l'école – tel qu'il est prescrit par la loi – et le principe du choix facultatif des activités J+S n'a pas toujours été clairement respecté partout.

## Toujours moins d'activités J+S

L'institution J+S a toujours été considérée comme un «mécène» par les écoles. La suppression des indemnités octroyées pour les examens d'endurance a fait disparaître en même temps, pour l'école, un important facteur de motivation à collaborer avec J+S. En conséquence, les activités J+S organisées par les écoles ont été fortement réduites et se sont souvent limitées au seul camp de ski. Dans ce contexte, J+S n'était et n'est toujours pas, ou pas suffisamment, considéré par les écoles comme un lien entre le sport scolaire et le sport associatif. Et de ce fait, force est de reconnaître qu'une chance n'a pas été saisie.

Si l'on considère en outre que les subsides octroyés au sport scolaire facultatif ont été supprimés dans la plupart des cantons, il faut admettre que c'est encore un autre lien entre le sport scolaire et le sport associatif qui a quasiment disparu.

## Une claire définition des tâches

Il s'avère donc nécessaire d'établir une nouvelle définition des tâches entre l'école et J+S, ainsi que des tâches annexes qui en découlent:

- Tâches fondamentales de l'école: en vertu de la loi fédérale, l'enseignement de l'éducation physique et du sport à l'école est obligatoire. Le but poursuivi est de favoriser le développement des enfants et des jeunes par des activités qui s'inscrivent dans la culture scolaire (journées sportives, camps de sport, manifestations sportives). Il s'agit de leur offrir une formation sportive de base répondant à des objectifs éducatifs et orientés sur la santé.
- Tâches fondamentales de J+S: les activités proposées par J+S sont toujours facultatives. Le but est de favoriser un développement optimal dans des contenus/des disciplines sportives spécifiques, pratiquées au sein d'une communauté sportive. Il s'agit ici de transmettre des compétences techniques.
- Tâches communes: les activités communes sont toujours facultatives. La mise en scène sportive est intégrée dans la culture scolaire. Les activités servent de passerelle vers le sport associatif et de lien avec l'institution J+S.

Photo: Daniel Käsermann

## Utiliser activement la formation des enseignants

Pour que la solution proposée soit réalisable, il importe qu'un grand nombre d'enseignants et d'enseignantes soient informés, durant leur formation, des idées et des projets de J+S et bénéficient d'une formation de base en ce domaine. Pour les maîtres du degré primaire, cette formation de base J+S est intégrée dans la discipline «Sport» (environ 2 jours et demi). Les maîtres de sport, quant à eux, peuvent suivre cette formation dans le cadre d'un module d'études en réseau dispensé à Macolin (environ une semaine). Cette exigence est d'ailleurs prise en compte dans le plan d'études cadre pour les enseignants d'éducation physique et de sport de la CFS/CDIP. Cette formation de base J+S est reconnue pour toutes les branches sportives qui ne sont pas soumises à des conditions de sécurité particulières. Le perfectionnement spécifique à la discipline sportive est dispensé dans les modules J+S. m

## Idées directrices

**Pour l'école, le caractère facultatif des activités revêt les significations suivantes:**

- L'activité a lieu en dehors du cadre de l'enseignement obligatoire prescrit par la loi.
- Les activités J+S ne doivent pas se substituer à l'enseignement obligatoire du sport prescrit par la loi fédérale.
- Les écoliers et les écolières sont libres de participer ou non, dans le cadre de leurs loisirs, à des activités J+S organisées par l'école.

**Organisation d'activités J+S à l'école:**

- Un/une responsable du sport scolaire (coach scolaire J+S) élabore le programme annuel des activités J+S à l'école.
- Il/elle est responsable de la liaison avec le service cantonal J+S, la direction de l'école, les clubs, la commune et les autres milieux concernés.
- Il/elle engage les monitrices et moniteurs compétents.
- Les activités J+S à l'école peuvent se dérouler sous forme de cours fractionnés ou sous forme de camps.
- L'association peut proposer des activités dans le cadre scolaire, mais elles sont dirigées par l'école.
- Les activités J+S doivent constituer une passerelle entre l'offre scolaire et l'offre extrascolaire.

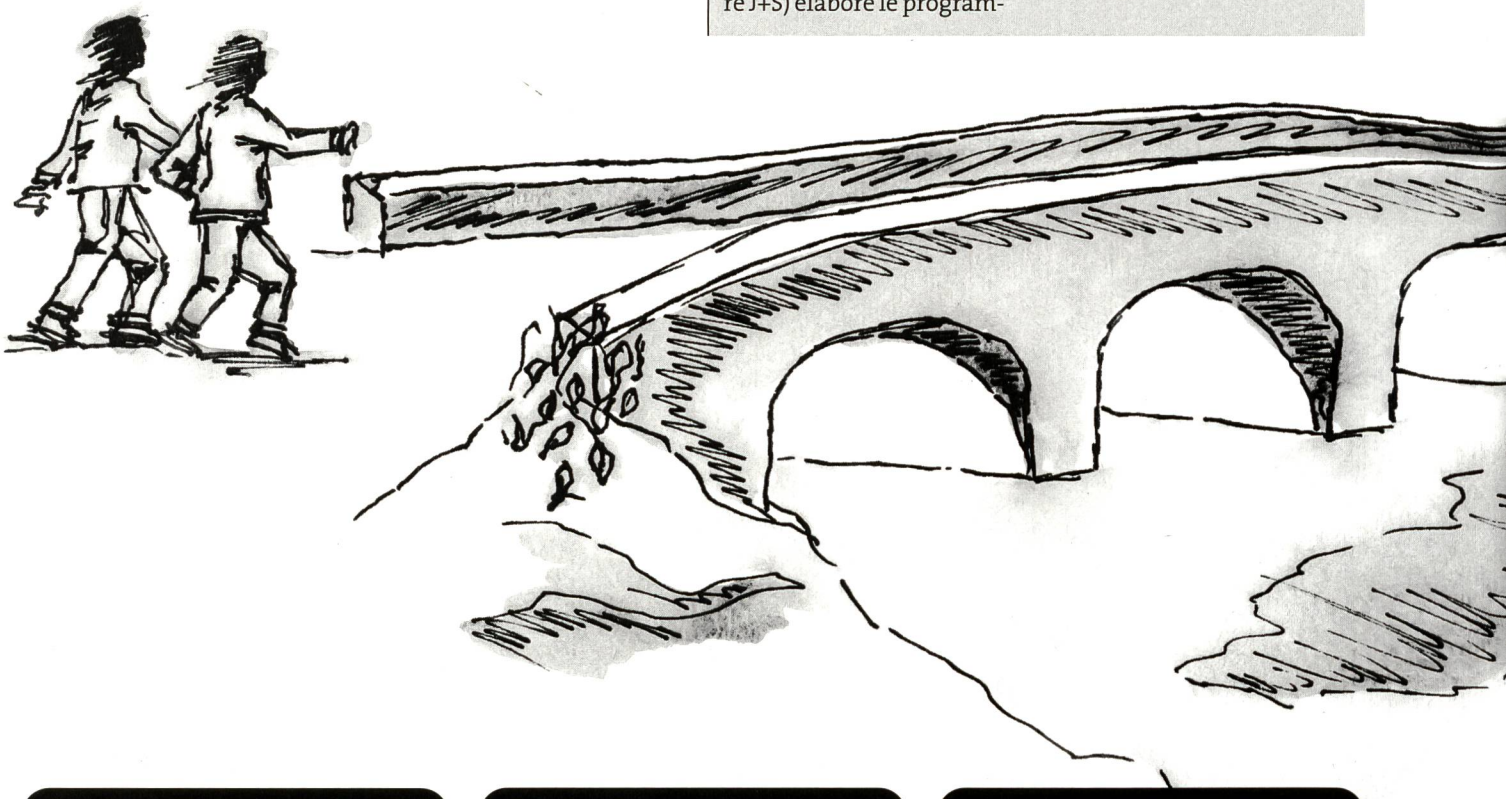

**Ecole**

Formation de base obligatoire en éducation physique et en sport.

**Tâche commune**

Mise en scène sportive facultative, intégrée dans la culture scolaire: fonction de passerelle avec le sport associatif et lien avec l'institution Jeunesse + Sport.

**Jeunesse + Sport**

Promotion facultative dans les contenus spécifiques à la discipline sportive.